

# Dans la perspective de la création de l'Office gabonais des recettes Les enjeux expliqués aux administrations des douanes et des impôts

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

FACE à la crise économique que traverse notre pays, suite à l'effondrement des cours des matières premières, le président Ali Bongo Ondimba avait instruit le gouvernement de procéder à la création de l'Office gabonais des recettes (OGR), fruit de la prochaine fusion entre les services des douanes et des impôts. En créant cette suprastructure, les pouvoirs publics souhaitent disposer d'une administration fiscale performante, dans la perspective d'une mobilisation optimale des

ressources financières de l'Etat et, partant, du renforcement de la soutenabilité des finances publiques du Gabon.

C'est ainsi que le ministre de l'Economie, Régis Immongault, a présidé une réunion de travail, vendredi dernier, à l'immeuble Arambo, visant à présenter aux différents responsables des douanes et des impôts les principaux enjeux de la réforme portant création de l'OGR.

Dans son propos, le membre du gouvernement a tout d'abord présenté le contexte de cette réforme. « La fusion de la douane et des impôts s'inscrit dans le cadre de l'intensification des réformes économiques initiées par le chef de l'Etat. Cette fusion apparaît ainsi comme une réforme ma-

jeure du second septennat du président de la République », a-t-il indiqué.

Bien que des progrès notables aient été réalisés, notamment au niveau de la réduction du taux d'imposition, du recouvrement des recettes hors pétrole, de la simplification et la dématérialisation des procédures, Régis Immongault a martelé: « cette réforme est inéluctable et (...) l'élan doit se poursuivre, en mettant en œuvre une seconde génération des réformes. » Pour ce faire, un comité de pilotage a été mis en place. Cette structure a déjà produit un premier rapport sommaire sur l'étude juridique des textes, du personnel et des moyens actuels des deux structures. Dans les tout prochains jours, ledit comité

sera assisté d'experts, afin d'approfondir le diagnostic et élaborer une véritable feuille de route de mise en œuvre de la réforme.

Une fois la nouvelle structure mise en route, un contrat de performance sera signé avec le nouveau directeur de l'OGR. « Si vous atteignez les quotas annuels qui seront fixés par le gouvernement, vous serez rémunérés et récompensés pour le travail accompli. Vous serez désormais liés par un contrat de performance », a fait savoir Régis Immongault.

S'agissant du statut juridique de l'office, il est prévu qu'il soit un service public personnalisé de l'Etat à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de l'Economie. Aussi, le ministre Immon-



Photo : Aristide Moussavou

Le ministre Régis Immongault a expliqué aux responsables des douanes et des impôts les enjeux de la prochaine création de l'Office gabonais des recettes.

gault a-t-il mis en garde tous les fonctionnaires indécis et réfractaires au changement, « qui œuvrent pour le blocage de la ré-

forme afin de maintenir les privilèges indus, la mauvaise gouvernance et le détournement des deniers publics. »

## Petit angle

### Les raisons et les atouts de la réforme

W.N.  
Libreville/Gabon

DE façon globale, cette réforme vise à améliorer, de manière significative, les performances de l'administration fiscale à la suite des nombreuses insuffisances re-

levées. Parmi lesquelles on peut citer l'évasion fiscale, imputable à l'absence de captage de toutes les recettes et la présence du secteur informel; le cloisonnement entre la douane et les impôts qui empêche tout développement des synergies, pourtant essentielles dans les échanges automatiques d'informations et

des données, afin de lutter efficacement contre la fraude douanière et l'invasion fiscale. Il en est de même du déficit de bonne gouvernance du système de mobilisation des recettes fiscales et douanières, caractérisé par des détournements de recettes, le manque de transparence et de traçabilité.

A l'opposé, cette réforme sera bénéfique à l'Etat, dans la mesure où elle va générer une mobilisation plus importante des recettes de l'Etat.

La dimension économique sera au rendez-vous, parce que cette réforme permettra d'améliorer le climat des affaires, avec un service de qualité aux contribuables.

**TOYOTA GABON**  
JOUÉ À DOMICILE

TOYOTA GABON	VISITEURS
5	0

**GARANTIE**  
**TOYOTA**  
**3**  
**ANS**  
OU 100 000 KM

TOYOTA GABON est représenté à Port-Gentil et Franceville par GESPARG.

\* TROIS ANS ou 100 000 km, le premier atteint, pour tout véhicule entretenu par TOYOTA GABON.

**TOYOTA GABON**

BP 31 LIBREVILLE - T : (241) 01 79 26 85 / 01 79 26 90 / 01 79 27 85  
email : toyota.gabon@groupe-sogafric.com - www.toyotagabon.com

Nous construisons l'avenir